

Département  
Des  
Alpes MaritimesArrondissement  
De NiceCommune  
de  
Lucéram

## Nombre de Conseillers

|             |    |
|-------------|----|
| En exercice | 15 |
| Présents    | 13 |
| Votants     | 14 |

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 13 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

## Délibération N°365

Demande de subvention  
au DépartementRépartition de la dotation  
«amendes de police 2024 »**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente du complexe 3 en 1, sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

**Etaient présents** : M. Michel Calmet, Mme Christiane Ricort, M. Jean-Louis Dalloni, Mme Michèle Barnoin, M. Richard Fonti, Mme Nathalie Chiavarino, M. Louis Fadas, Mme Josiane Cordier, M. Didier Lambert, Mme Evelyne Brisson, M. Pierre Natali, Mme Séverine Canino, formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés** : M. Pierre Marseille par Mme Christiane Ricort,

**Etaient absents** : Mme Audrey Varro, Monsieur Jean-Pierre Prioris

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire présente les projets élaborés dans le cadre de l'enveloppe départementale 2024 du produit des amendes de police relatives à la sécurité routière et présente le plan de financement suivant :

|                            |                |
|----------------------------|----------------|
| Coût de la dépense         | 18 071.82 € HT |
| Part du Département (30 %) | 5 422.12 € HT  |
| Part Communale (70 %)      | 12 649.70 € HT |

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement des travaux prévus en 2025, dans le cadre de l'enveloppe départementale 2024 du produit des amendes de police relatives à la sécurité routière
- De solliciter auprès du Département des Alpes Maritimes, une subvention au titre des amendes de police 2024

Fait à Lucéram les jour mois et an que sus-dits

Le Maire  
Michel Calmet



La Secrétaire de séance  
Christiane Ricort

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de la publication, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue des fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application Télérecours, accessible par le lien suivant <https://www.telerecours.fr/>.